

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DIX MAI, A DIX-SEPT HEURES, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 4 mai 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Philippe HERCOUET, Josianne JEGU, Yves LEMOINE, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET
- David BURLLOT, Nicole DROBECQ, Pierre LESNARD, Nicole POULAIN, Christophe ROBIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc GOUYETTE

Délibération n°2022-043

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Absents : 6

Pouvoirs : 1

ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES (JUGON-LES-LACS COMMUNE NOUVELLE) CESSION DE PARCELLE – CIMEO

Le groupe CIMEO fait partie des acteurs principaux en Bretagne dans le domaine de la construction. Avec son siège et une majeure partie de ses activités implantées sur le Parc d'Activités des Quatre Routes à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, le groupe intervient dans l'ensemble des métiers de gros-œuvre du bâtiment pour le secteur public et privé.

Le groupe CIMEO a sollicité Lamballe Terre & Mer en 2018 pour une acquisition foncière afin de développer ses capacités de stockage et développer des process de préfabrication de structures. En lien avec la commune de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, une partie de la réserve foncière communautaire a été classé constructible. Des travaux d'aménagement sont réalisés pour desservir ce site.

Au regard de :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 28 octobre 2021 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,
- L'avis des domaines du 18 mars 2022 estimant la valeur vénale du bien à 398 286 € HT pour une emprise de 27 468 m², assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession des parcelles 301 ZL 311, 314 et 320 pour une superficie totale de 26 103 m², situées sur le Parc d'Activités des Quatre Routes, à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, au bénéfice de la société groupe CIMEO ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 10 € HT/m², soit 261 030 € HT,
- PRECISE que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

16 MAI 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

16 MAI 2022

De l'affichage le

17 MAI 2022

Pour le Président,

Par délégation,

Directrice Générale Adjointe des Services,
Anné-Claire GUILLET